

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
30 JUIN 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 30 juin 2014, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5

Sylvain Michaudville, directeur général

Étaient absents lors de cette assemblée :

Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention à l'effet contraire.

Tous les membres du conseil ont été convoqués à la présente assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 25 par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

1. Adoption de l'ordre du jour

271-06-2014

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Limitation d'accès à bateaux au lac Quenouille
3. Ajout de bouées au lac Quenouille
4. Règlement sur le respect de bouées
5. Période de question
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2. Limitation d'accès à bateau au lac Quenouille

272-06-2014

CONSIDÉRANT la quantité de bateau qui circule dans la baie creuse du lac Quenouille;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
30 JUIN 2014**

CONSIDÉRANT QU'il est important d'intervenir pour des raisons de sécurité;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'ajouter quatre bouées à 60 mètres de la ligne de terrain afin d'indiquer la vitesse à 5 km heure à l'intérieur de ces limites comme le règlement le prescrit.

ADOPTÉE

3. Ajout de bouées au lac Quenouille

273-06-2014

CONSIDÉRANT les bateaux qui circulent dans la baie Charon alors qu'il y a présence de myriophylles à épis;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'intervenir pour des raisons environnementales;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller et résolu à l'unanimité d'ajouter des bouées autour des plants de myriophylles afin de limiter le passage des embarcations dans les plantes.

ADOPTÉE

274-06-2014

CONSIDÉRANT les bateaux qui circulent dans la baie Charon alors qu'il y a présence de myriophylles à épis;

CONSIDÉRANT que des bateaux sont mis à l'eau à partir du terrain portant le matricule 3713-49-4098;

COMPTE TENU des autorisations obtenues du propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'intervenir pour des raisons environnementales;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller et résolu à l'unanimité d'installer des blocs de 2 tonnes le long de la propriété du matricule 3713-49-4098.

ADOPTÉE

4. Règlement sur le respect des bouées.

Aucune décision sous cette rubrique.

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

275-06-2014

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc Gravel,

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
30 JUIN 2014

conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 17 h 50.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la
Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office,
que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses
autorisées dans ce procès-verbal.**

Jean F. Delisle,
Maire

Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier, directeur général